

Le parc d'éoliennes au large de l'île d'Oléron

ANTONIO GONZALEZ ALVAREZ

« Il semble bien, répondit Don Quichotte, que vous ne soyez pas entraînés à cette aventure : ce sont des géants ; et si vous avez peur, sortez de là et priez car je vais entrer avec eux dans une bataille féroce et inégale. »

Miguel de Cervantes, *Don Quichotte*



Localisation du projet d'après la carte incluse dans le document d'information pour l'enquête publique, © a'urba.

L'idée d'un parc d'éoliennes au large de l'île d'Oléron est née en 2014, portée par le groupe WPD (qui développe, finance, construit et exploite des projets de parcs éoliens) et des acteurs locaux. En 2015, la zone est identifiée par l'État comme une de celles qui présentent du potentiel dans le document stratégique de la façade Sud-Atlantique pour diversifier le bouquet énergétique et diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Après une période de flottement, le projet est conforté en avril 2020 lorsque le ministère de la Transition énergétique et solidaire adopte la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie 2019-2028 qui positionne l'éolien en mer (dont le projet d'Oléron) au cœur de la transition énergétique.

Le parc devrait compter dans un premier temps entre 50 et 80 éoliennes et une puissance nominale comprise entre 500 MW et 1 000 MW. L'éolienne la plus proche se situerait à 15 km des côtes. La construction d'un deuxième parc plus au nord avec une capacité de 1 000 MW supplémentaires est aussi envisagée. Le débat public est prévu entre septembre 2021 et janvier 2022. L'État et RTE (Réseau de Transport d'Électricité), maîtres d'ouvrage du projet, entendent que celui-ci permette de concilier les points de vue notamment sur la zone préférentielle du projet, sa puissance cible et donc son extension ainsi que le corridor de

raccordement à terre. Il est attendu aussi que le débat fournisse des éléments pour le cahier des charges de l'appel d'offres pour la construction et l'exploitation du parc éolien (car contrairement aux parcs éoliens en mer attribués avant 2018, à Oléron, le développeur n'a pas été désigné en amont du débat public). Le lauréat devrait être désigné en 2022 pour une mise en service du parc en 2030¹.

Cependant, le projet, défendu par les élus locaux, suscite de nombreuses oppositions dans un contexte où une vague anti-éolienne semble gagner du terrain en France. Quels sont les arguments des uns et des autres ?

Un projet défendu par les élus locaux

Dans plusieurs courriers adressés aux successifs ministres de l'Environnement ou des Transitions écologiques et énergétiques entre 2016 et 2018, les élus de la communauté de communes de l'île d'Oléron défendent les avantages du projet :

- Un potentiel de 500 MW à plus de 15 km des côtes. Cette puissance permettrait de produire l'équivalent de la consommation domestique du département de la Charente-Maritime à un prix ultra-compétitif : 50-60 €/MWh.
- Des conditions de vent très satisfaisantes sur le site (vitesse moyenne supérieure à 8 m/s).
- La création de 400 à 600 emplois directs locaux pendant la phase de construction sur le port de La Rochelle et une centaine d'emplois sur l'île d'Oléron pendant les années d'exploitation.
- Un développement compatible avec le parc naturel marin (PNM) de l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis comme le précise le plan de gestion du PNM : « Les énergies marines renouvelables sont compatibles avec les enjeux majeurs de préservation des espèces, habitats et fonctions écologiques². »

1 | Pour plus de détails sur le projet, voir le site du projet de la Commission Nationale du Débat Public : <https://www.debatpublic.fr/parc-eolien-en-mer-au-large-de-la-nouvelle-aquitaine-445>
2 | Finalité 37 du plan de gestion du PNM. Citée en annexe de la lettre au ministre du 24 octobre 2018

Le tout dans un contexte où il existe une volonté politique à tous les niveaux d'engager une transition vers les énergies renouvelables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la dépendance nucléaire. L'objectif de l'État est d'abaisser la part du nucléaire de 70 % aujourd'hui à 50 % en 2035 à la faveur des énergies renouvelables. Le projet contribue également aux objectifs de la région Nouvelle-Aquitaine qui souhaite installer 1 100 MW d'éolien en mer d'ici 2030.

Les élus évoquent aussi un large consensus des parties prenantes du territoire après des mois de consultation et s'inquiètent de la durée des délais de lancement du projet qui pourrait « fragiliser » ce consensus. Et, en effet, en 2016, un collectif d'associations de défense de l'environnement et personnalités diverses prend forme pour s'opposer au parc d'éoliennes et faire entendre sa voix³.

Les arguments de la contestation

Le premier courrier adressé par le collectif contre le parc d'éoliennes aux élus expose ses inquiétudes suscitées par le « gigantisme du projet », à la fois en surface (car la zone d'étude de 300 km² dépasse de beaucoup les 100 km² initialement évoqués) et en hauteur : « plusieurs centaines de grands mâts clignotants hauts de 200 mètres et plus encore... Une belle barrière lumineuse de plusieurs dizaines de kilomètres qui éclairera à l'ouest le soleil couchant⁴ »... L'argument principal, la défiguration du paysage, rejoint celui de certaines personnalités médiatiques qui alimentent un mouvement anti-éolien en France. Le sociologue Jean Viard affirme qu'il s'agit là d'une vision passéiste du territoire : « On a accepté de construire 63 000 ronds-points ; contre ça, il n'y a pas de mouvement. Contre les éoliennes, il y a du mouvement ; je le trouve franchement conservateur, comme si le paysage ne pouvait pas changer. La France écologique ne ressemblera pas à la France de la révolution industrielle. Il

3 | <http://www.eolien-oleron.fr>

4 | Voir courrier n° 1 du collectif dans : <http://www.eolien-oleron.fr>



Vue depuis la pointe de Chaucre sur l'île d'Oléron.

faut une France écologique, et oui ça va transformer⁵. »

Au fil des mois cependant, les arguments des opposants au parc d'éoliennes d'Oléron s'affaiblissent. L'ampleur du projet engendrera des travaux importants : réalisation des fondations, arasement des fonds marins, production de déblais et de boues de forage (estimées à 10 000 tonnes par éolienne) sans compter les pollutions produites par les navires et autres engins de construction et de maintenance. Tout cela dans un secteur classé Natura 2000 depuis 2009 et parc naturel marin depuis 2015, qui est au milieu de voies majeures de migration et de stationnement d'oiseaux marins. La Ligue de Protection des Oiseaux est d'ailleurs vent debout contre le projet et dénonce une catastrophe écologique : « Lorsque les parcs éoliens sont implantés dans des zones Natura 2000, 80 % de la mortalité est due aux éoliennes... On y ramasse les oiseaux à la pelle⁶ ! »

5 | Propos tenus dans l'émission *C dans l'air* du 18 juin 2021 relayés par le site : <https://www.goodplanet.info/2021/06/22/leolien-face-a-un-festival-de-demagogie/?cn-reloaded=1>

6 | <https://www.lanouvellerepublique.fr/a-la-une/leolien-offshore-d-oleron-fait-debat>. Ces propos sont sans doute à nuancer. D'autres études de la LPO font part d'une mortalité variable de 0,3 à 18,3 oiseaux par éolienne et par an : <https://www.lpo.fr/actualites/impact-de-leolien-sur-l-avifaune-en-france-la-lpo-dresse-l-etat-des-lieux>



Lors d'une réunion publique sur le projet, le conseiller régional Benoît Biteau, agacé par ces critiques, lance à ses détracteurs : « Moi aussi, j'aime bien les oiseaux [...] mais je préfère qu'on en perde quelques-uns plutôt que de devoir se poser la question de renouveler la centrale du Blayais quand elle arrivera en fin de vie. S'il y a un accident nucléaire demain, nous aurons alors des problèmes bien plus graves. Il y a urgence à développer des alternatives. »¹

Pour autant, il semble difficile que l'éolien remplace le nucléaire. Sans entrer dans les détails techniques, le principal obstacle est que l'énergie éolienne est intermittente : elle dépend du vent, de sorte qu'il est rare que la puissance effective dépasse les 45 % de sa puissance nominale pour les éoliennes en mer. Lorsque les élus et la presse annoncent que le parc permettra de couvrir la demande de tout le département de la Charente-Maritime, ce n'est pas tout à fait exact. Il faudrait ajouter : quand le vent souffle ! Étant donné la forte variabilité de l'éolien, le fournisseur d'énergie compense les creux de production par de l'électricité en provenance d'autres sources. C'est pourquoi

l'éolien (comme le solaire) ne permet pas de remplacer complètement les autres modes de production d'énergie.

Enfin, sans vouloir prétendre à l'exhaustivité, signalons un dernier argument de poids : le coût. L'État garantit un prix d'achat de l'énergie éolienne sur 15 ou 20 ans qui est en général avantageux pour les exploitants afin de « booster » ce secteur industriel. Pour l'éolien en mer, le prix d'achat oscille ces dernières années entre les 130 et les 155 €/MWh, même si une tendance à la baisse est constatée², alors que le prix de vente de l'électricité sur le marché oscille entre les 35 et les 50 €/MWh. La différence est donc prise en charge par l'État, tout comme le coût des infrastructures de raccordement aux réseaux... qui sont donc *in fine* payés par le contribuable. Certains spécialistes et médias dénoncent ainsi des subventions « cachées » de l'État, sous couvert de « projets écologiques », au profit d'entreprises dont le seul souci est la rentabilité financière, qui exercent un puissant lobbying auprès des plus hautes sphères politiques³.

Faut-il jeter l'éolien avec l'eau du bain ?

Le projet de parc éolien à Oléron est-il adapté à son contexte ? Nous ne trancherons pas le débat ici mais le doute est permis. Les travaux de la commission particulière du débat public permettront d'y voir plus clair. Son président, Francis Beaucire, espère pouvoir « ouvrir le débat à toutes les questions et mettre les gens en situation, certes d'exprimer leur opposition mais aussi d'exprimer d'autres solutions que celles que propose le maître d'ouvrage⁴ ».

Si certains projets de parcs éoliens sont difficiles à défendre, il ne faut cependant pas faire de cette énergie un ennemi à abattre. La priorité aujourd'hui est de réduire les émissions de GES et donc de lutter contre les énergies carbonées. Même intermittente, les énergies éolienne comme solaire sont les plus propres et les plus « sûres ». Elles sont l'alternative à privilégier dans les pays trop dépendants des énergies fossiles. L'urgence semble moindre en France du fait de l'importance du nucléaire dans son mix énergétique. Mais ses centrales sont vieillissantes, les coûts d'entretien et de traitement des déchets nucléaires deviendront vite prohibitifs et les risques accrus. Développer l'éolien en fixant des règles d'emplacement claires pour éviter les nuisances et en ajustant les prix d'achat semble être un des axes de travail prioritaires. D'autant plus que la demande en électricité augmentera sans doute si l'on décarbone les transports et le chauffage.

Tout cela ne saurait cependant suffire à couvrir nos besoins en électricité. Alors, quelles alternatives ? Sans doute réapprendre à moins consommer et renoncer à un certain confort... —

4 | Sud Ouest, 13/06/2021.
<https://www.sudouest.fr//charente-maritime/saint-pierre-d-oleron/eolien-en-mer-la-commission-du-debat-public-n-est-pas-au-service-du-projet-d-oleron-ni-au-service-de-sa-destruction-3723528.php>

1 | <http://www.aqui.fr/environnements/projet-d-eolien-offshore-au-large-d-oleron-bientot-des-etudes-d-impact,15236.html>

2 | <https://www.actu-environnement.com/ae/news/montant-tarif-achat-eolien-francais-33988.php4>

3 | Dans cette mouvance, voir le documentaire : <https://eoliennes-lefilm.com>